

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 283

présenté par  
Mme Le Callennec

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 125.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été initiée par le ministre n'est pas applicable en 2013 car mal préparée. En outre, son coût pour les collectivités est exorbitant : 3 milliards en 5 ans. Il convient donc d'en repousser l'application jusqu'à ce qu'un nouveau projet pris en concertation soit proposé.